

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Bureau :
Le 05/10/2017

Le 12 octobre 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET.

Absents/Excusés : Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Raymond MOUSSY, Etienne SERRAT, Frédéric VALLOS, Daniel VIGNARD.

Assistaient : M. Jean-Paul PERRAUD (Villeneuve), M. Daniel POMMIER (Villeneuve), M. Gérard PORETTI (Civrieux), M. Samuel LACHAIZE (DGS-CCDSV), Mme Géraldine RAYNAL (DGA-CCDSV).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX.

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Opération groupée de réhabilitation d'installation d'Assainissement non collectif (ANC)- Demandes de subventions

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que sur les 1 327 installations d'assainissement non collectif (ANC) du territoire Dombes Saône Vallée, près de 13% seulement sont conformes. Il est donc nécessaire d'inciter à la réhabilitation des installations présentant un risque sanitaire ou un risque de pollution.

La Communauté de communes, ayant la compétence de réhabilitation des installations, assure à travers le service public d'assainissement non collectif (SPANC), l'animation et la coordination des réhabilitations. Ainsi, une opération groupée de réhabilitation des ANC prioritaires (absences d'installations, risque sanitaire et/ou pour l'environnement) sur l'ensemble du territoire communautaire est prévue. Basée sur le volontariat, cette opération concerne 35 installations ANC, retenues selon les critères des financeurs ci-dessous.

Une demande groupée de subventions peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'aide à l'animation et à la coordination de l'opération et pour les aides forfaitaires aux particuliers, réhabilitant leur installation et auprès du Conseil départemental de l'Ain pour les aides aux particuliers.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'opération groupée de réhabilitation des 35 installations ANC sur le territoire communautaire ;
- ✓ **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de son 10^{ème} programme d'aide, pour un montant estimé à 122 100€ d'aides pour les usagers et à 10 500€ pour l'animation de l'opération groupée par la CCDSV ;

- ✓ **SOLLICITE** l'aide du Conseil départemental pour un montant estimé à 49 000€ d'aides pour les usagers ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes et à la mise en œuvre de cette opération groupée de réhabilitation des installations ANC ;
- ✓ **AUTORISE** pour ces opérations, si nécessaire, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir engager les dépenses par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **17 OCT. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171012-2017B31-AS
Affichage le :

17 OCT. 2017

A Trévoux, le 12/10/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**


